

n'en manque jamais, quand il s'agit de satisfaire sa gourmandise ou son amour pour le luxe.

*Les Habitants.*—Monsieur le Curé, vous nous faites là un reproche bien mérité; mais nous serons plus sages, à l'avenir.

*M. le Curé.*—Revenons encore à l'économie. Vous le savez, mes bons amis, dans notre pays, on craint autant les taxes que les incendies et les tremblements de terre, et dire à nos cultivateurs qu'ils vont être taxés, c'est les jeter dans des transes indescriptibles. Si nos législateurs osaient proposer une loi qui imposerait des taxes directes, la moindre menace qu'on leur ferait serait de les jeter à la rivière.

*Les Habitants.*—Ah! bien, oui, si notre représentant votait pour une semblable loi, il n'aurait plus besoin de se montrer devant nous!

*M. le Curé.*—Je suis loin de blâmer votre horreur des taxes, dans certains cas; cependant vous avouerez avec moi, que quelquefois, ces taxes vous rapportent quelq'un avantage, par exemple, celles que vous payez pour faire instruire vos enfants, pour réparer les routes, les édifices publics de votre paroisse, etc. Dans bien d'autres cas, il ne vous est pas aussi facile de vous apercevoir que votre argent vous revient, et il arrive quelquefois même qu'il ne vous revient pas du tout.

Mais ce qui doit le plus nous étonner, c'est de voir qu'une chose qui nous effraie tant, n'a que de l'attrait, lorsque nous nous l'imposons nous-mêmes. Car, les plus lourdes taxes, c'est nous qui nous les imposons.

*Les Habitants.*—Comment cela, Monsieur le curé?

*M. le Curé.*—Ecoutez, je vais vous signaler des taxes, en comparaison desquelles, celles du gouvernement, de nos municipalités, sont peu de chose. Parmi ces impôts, je n'en signalerai que trois : 1. Impôt de la perte du temps, que je vous ai déjà fait toucher du bout du doigt ; 2. Impôt de l'auberge ou de la bouteille ; 3. Impôt du luxe.